

Le 17 février 2016

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande ré-amendée de Gazifère Inc. pour la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, la fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour les années témoins 2016 et 2017, l'approbation de son plan d'approvisionnement et la modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016.
Dossier de la Régie : R-3924-2015 (Phases 3 et 4)
Notre dossier : 111216.0082

Chère consoeur,

Conformément à la décision D-2016-014 rendue dans le dossier mentionné en titre (la « Décision »), Gazifère a révisé son dossier tarifaire 2016 en tenant compte des conclusions énoncées dans la Décision et soumet les tarifs à la Régie pour décision finale.

Nous déposons donc, pour approbation, la mise à jour des pièces nécessaires à l'établissement des tarifs finaux de l'année tarifaire 2016, en tenant compte du coût du gaz en date du 1^{er} octobre 2015, ainsi que les versions française et anglaise des modifications au texte des *Conditions de service et Tarif* de Gazifère reflétant la Décision. À noter que Gazifère dépose également la pièce GI-28, document 1.2, dans l'unique but d'identifier la variation des charges d'exploitation suivant la Décision.

Les douze (12) exemplaires de ces pièces vous seront transmis par notre cliente.

Nous sommes donc dans l'attente de la décision de la Régie sur les tarifs reflétant la Décision et demeurons disponibles pour répondre à toute question que la Régie pourrait avoir à cet égard.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Louise Tremblay

LT/ld

P.j.

c.c.

(par courriel seulement)

Me Guy Sarault (ACIG)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)